



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE à CORRENS du 22 juin 2007

Rapport commenté du président

Notre Assemblée Générale a été très riche par la qualité et le nombre des intervenants. Vous en trouverez un résumé succinct dans ce qui va suivre, mais nous tenons tout d'abord à remercier monsieur LATZ et son conseil municipal pour l'accueil qu'ils nous ont réservé et les soins particuliers qu'ils ont apportés à nous satisfaire.

M. LATZ Maire de CORRENS

Après quelques mots de bienvenue, Monsieur le Maire nous confie son souci de voir se réaliser son projet d'installation de chaudière à plaquettes. Il doute de notre capacité de mobiliser suffisamment de bois pour fabriquer les plaquettes nécessaires à l'approvisionnement des chaudières en cours d'installation. Il évoque la multitude de propriétaires et la difficulté de les regrouper. **Tiziano PANINI** le rassure, tant sur l'approvisionnement que sur le regroupement des propriétaires au sein de la coopérative Provence Forêt.

Il nous fait part aussi de son inquiétude pour le financement de son projet. **Alain LESTURGEZ** lui répondra dans son intervention que son projet comme d'autres sont à l'étude et qu'il y sera répondu dans le cadre des décisions prises par les financeurs.

Il termine en demandant notre soutien pour l'aboutissement de son programme, ce dont nous l'assurons évidemment.

M. Jean FALCOZ Trésorier du SPFS VAR

J.F. nous fait part d'une trésorerie confortable, quoique en diminution par rapport à l'an dernier. Il faudra faire un effort de recrutement pour préserver l'avenir.

Conseil d'Administration

Françoise BINET, observatrice active depuis un an est élue à l'unanimité au poste d'administratrice.

Madame FOURNIL, représentante de la société Les PRINCES de PROVENCE, se

présente comme candidate au Conseil d'administration. Elle sera, observatrice active jusqu'au vote de la prochaine assemblée sur présentation du Conseil.

M. GERMAIN Directeur du CRPE

Nous parle comme prévu de l'intérêt et de l'obligation pour les propriétaires de plus de 25 hectares d'établir un Plan Simple de Gestion ou, à défaut, un code de bonnes pratiques sylvicoles. La Coopérative Provence Forêt et l'ASL de Gestion de la Subéraie Varoise sont à la disposition de ceux qui le souhaitent pour rédiger ces documents.

M. PICARD chercheur à la section Recherche et Développement de l'I. D. F. (Institut du Développement Forestier)

Nous parle de l'influence du réchauffement climatique sur les forêts. Je ne m'étendrai pas sur la brillante intervention de M. Picard, Jean FALCOZ le fait en détail dans le présent bulletin. Nous devons un grand 'merci' à M. PICARD d'être venu de si loin pour nous éclairer sur ce sujet important et préoccupant qu'il a traité de façon magistrale et sans parti pris.

M. Georges FRANCO Président de la Coopérative Provence Forêt

Nous présente la coopérative, ses actions et son fonctionnement ; il estime qu'il ne faut pas se décourager, mais qu'il faut agir et réagir contre les effets néfastes du dépérissement des forêts et il termine son propos en nous disant : n'ayons pas peur ni des maladies, ni du climat, agissons !

M.M. BOYAC et CORTI

Nous parlent avec brio des maladies et du dépérissement des arbres qui sont la conséquence de la sécheresse qu'ils subissent, mais aussi d'insectes ravageurs qui prennent souvent l'aspect du merveilleux pour mieux dévorer la plante qui les accueille. Leur intervention a été très plaisante et très bien documentée.

M. ROLLAND de la D.I.R.E.N (direction Régionale de l'Environnement)

Fait un exposé sur la circulaire Natura 2000, souvent mal comprise et mal interprétée. Madame GUYONNET nous donne ci-après l'essentiel de cet exposé de M. ROLLAND.

M. de SALLENEUVE Vice Président de la Chambre d'Agriculture

Confirme le souhait du président BACCINO de mieux prendre en compte la forêt, composante essentiel de l'espace rural. Il affirme la volonté de la Chambre de collaborer étroitement avec nous afin d'organiser avec nos techniciens réciproques la coordination des trois composantes de l'espace rural : Agriculture, Forêt, Habitat.



Le rapport moral de l'année 2006 du Président a été soumis à l'Assemblée et approuvé à l'unanimité.

Aucune autorité supérieure n'étant présente, Louis Valentin conclut l'Assemblée Générale en souhaitant que la prochaine assemblée soit aussi brillante que celle que nous venons de tenir.



Des remerciements pour tous ceux qui sont venus à notre assemblée générale 2007 le 22 juin dernier, grâce à vous, cette journée a été un vrai succès !

Sondage et territoires

*A propos de la fiche nommée « **Votre représentant Territoire aura besoin de mieux vous connaître** » envoyée avec l'invitation de l'AG en mai dernier.*

Vous avez eu l'amabilité de répondre nombreux à notre consultation au sujet de vos préoccupations de forestiers ou de simples propriétaires détenteurs d'un petit espace boisé.

MERCI !

Nous avons distribué vos réponses à chacun des 8 représentants du syndicat chargé d'un territoire du Var. Ils prendront contact avec vous et vous aideront quand vous le souhaitez.

En annexe vous trouverez la liste actuelle des représentants territoriaux avec leurs coordonnées et une brève synthèse de vos réponses : elles nous guident, nous confirment et nous renforcent dans notre action.



Syndicat des Propriétaires Forestiers
Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés

Maison de la Forêt
Quartier des Lauves

83340 LE LUC EN PROVENCE

Tél. : 04.94.50.09.70

Fax : 04.94.50.09.71

E-mail : spfsvr@aol.com

Jours de permanences:

Mardi et vendredi de 09h00 à 12h00

Natura 2000, où en sommes-nous en 2007 ?

Natura 2000 consiste à la mise en place d'un réseau d'espaces naturels permettant le maintien de la biodiversité en Europe. Cette politique européenne fait suite à la Conférence de Stockholm (1974) et aux directives européennes « oiseaux » (1979) et « habitats » (1992) qui en découlent. La **phase de désignation** des sites s'est terminée en avril dernier. La France a donc fait parvenir à Bruxelles la liste des sites qui doivent constituer un réseau écologique cohérent d'espaces naturels. On trouve 123 sites **Natura 2000** en région PACA et, sur les 19 sites varois (107 297,6 hectares), 12 impliquent des forêts (sites ci-après soulignés, 56 747,9 hectares) et concernent éventuellement des propriétaires forestiers.

<u>Sites varois</u>	<u>Opérateurs</u>	<u>Etat du Document d'Objectif</u>
<u>Massif de la Sainte Baume</u>	ONF 13	DOCOB en animation
<u>Gorges de la Siagne</u>	SIIVU de la Siagne	DOCOB en animation
<u>Montagne Sainte Victoire</u>	Syn. Mix. Concors Ste Victoire	DOCOB en animation
<u>Durance</u>	SMAVD	DOCOB en cours d'élaboration
<u>Hyères-Archipel-Salins</u>	PN Port-Cros	DOCOB en cours d'élaboration
<u>Verdon</u>	PNR Verdon	DOCOB en cours d'élaboration
<u>Marais de Gavoti et lacs</u>	CEEP	DOCOB en cours d'élaboration
<u>Maures</u>	ONF 83	DOCOB en cours d'élaboration
<u>3 Caps</u>	SIVOM littoral des Maures	DOCOB en cours d'élaboration
<u>Lagune du Brusac</u>	TPM	DOCOB en cours d'élaboration
<u>Caume-Faron</u>		pas de DOCOB
<u>La Pointe Fauconnière</u>		pas de DOCOB
<u>Cap Sicie-Six Fours</u>		pas de DOCOB
<u>Montagne de Malay</u>		pas de DOCOB
<u>Sources et tufs du Haut Var</u>		pas de DOCOB
<u>Plaine de Vergelin ...</u>		pas de DOCOB
<u>Palayson-Rouet</u>		pas de DOCOB
<u>Argens</u>		pas de DOCOB
<u>L'Esterel</u>		pas de DOCOB

Il est prévu pour chaque site **Natura 2000** un Comité de Pilotage, présidé par un élu, responsable de la rédaction des Documents d'Objectif (DOCOB) qu'il rédige lui-même ou sous-traite à un opérateur. Ce **document cadre** suggère les mesures à prendre mais ne peut pas imposer de contraintes. Il comprend un état des lieux, des enjeux et des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en oeuvre. Une large concertation doit être organisée entre tous les acteurs concernés lors de l'élaboration de ce document cadre. Après son approbation, les différents acteurs pourront adhérer volontairement à des mesures de gestion qui vont dans le sens des objectifs du DOCOB :

- **Contrat Natura 2000** : marché entre le gestionnaire et l'Etat pour une activité de service tenant compte des contraintes de

conservation de l'environnement (financements européens) ;

- **Charte Natura 2000** : engagement de mise en place de bonnes pratiques (sylvicoles pour les forestiers) n'entraînant pas de surcoût donc non rémunéré (possibilité de déduction fiscale).

Le préfet devra prendre des arrêtés d'application et faire la liste des parcelles concernées par un contrat ou une charte **Natura 2000** donnant droit à un dégrèvement de la Taxe Foncière pendant 5 ans.

Nous entrons dorénavant dans la phase de gestion, plus dynamique et espérons-le, moins polémique que la phase de désignation !

Par Elisabeth GUYONNET d'après l'exposé de M.Rolland

« La forêt face aux changements climatiques »

M PICARD, chercheur à l'Institut de la Forêt, nous a présenté 114 vues en 1h soit 2 à la minute. Face à ce bombardement médiatique, nous avons tous tenu. Certes il y avait eu le long entraînement d'une campagne électorale de printemps, mais c'est surtout le talent et la passion de l'orateur qui nous ont maintenus cloués sur nos chaises.

Il est hors de question d'en faire la synthèse compte tenu de la densité de l'exposé et de la multiplicité des hypothèses retenues. Pour adhérer à des conclusions, il vaut mieux commencer par valider les hypothèses qui les sous tendent. Or les affirmations sur l'état de la région PACA en l' an 2100 peuvent laisser certains d'entre nous pensifs. Et pourtant, le challenge est bien là : nous plantons aujourd'hui pour 2100 !! Il s'agit donc de prendre des décisions en univers incertain et c'est la démarche retenue par M.PICARD.

Vont suivre textuellement 4 vues de la présentation : le plan, 2 vues sur la gestion durable et la conclusion. Celles et ceux qui veulent aller plus loin, commandent au secrétariat du Syndicat le Cdrom de la totalité des vues projetées à l'AG 2007 accompagné d'un chèque de 10 €.

Plan de l'exposé :

La forêt face aux changements climatiques

- 1 - Climat : des constatations alarmantes
- 2 - Climat : quelles évolutions attendre?
- 3 - Conséquences sur les arbres et la forêt
- 4 - Conséquences sur la gestion

Gestion durable: faudra-t-il réviser les acquis? (1 & 2)

Quoi planter et où?

- Remise en cause de l'**existence même de certaines essences**, notamment à **longue révolution?**
- Regain d'intérêt des **résineux** par rapport aux feuillus, des **exotiques** par rapport à certains indigènes?
- Lacunes sur l'**autécologie** des essences et sur la description prospective des **stations**

Modifier les techniques (niveau peuplement)?

- Remise en cause possible des **méthodes de renouvellement** (régénération naturelle dans certains cas)

- Adaptation des **techniques d'installation** et d'entretien
- Adaptation de la **ylviculture** (densités, mélanges, accompagnement, structure, révolutions...): penser futaie claire

Modifier la gestion (niveau propriété)?

- Adaptation nécessaire à l'**accroissement des risques** (sécheresse, patho, tempête, incendie): surveillance accrue (réseaux), diagnostics...
- Révision des **objectifs des aménagements et des PSG** (choix d'essences, longueur des cycles, programmes de coupes ...)

Adapter la politique forestière et la réglementation?

- **Matériel végétal** (régions de provenances...), amélioration génétique, ampleur des programmes de **reboisement** (aides...) et de **récoltes**
- Critères de **certification de gestion durable (PEFC), Natura 2000**, gestion des **ressources génétiques**...
- Problèmes **d'aménagement du territoire** : maintien de l'état boisé, enrichissement, incendies, gestion de l'eau, remise en cause de certaines fonctions de la forêt, gestion de crise...

Conclusion

Renforcement des diagnostics stationnels

besoin de critères simples (réserve hydrique); cartes de risques

Synthèse sur l'autécologie des essences

quels facteurs limitants? Relance des résineux et des exotiques

Réorientation de l'amélioration génétique

vers les essences et provenances résistantes au stress hydrique

Généralisation de la futaie claire

régulier ou irrégulier; forêt mosaïque; mélanges; lisières

Raccourcissement des révolutions

gestion plus intensive; augmentation des récoltes

Par Jean Falcoz



Notre visite au Secrétaire Général de la Préfecture du Var

Le 3 juillet dernier votre Président et votre Vice-président ont rendu visite à Monsieur Jérôme GUTTON, nouveau Secrétaire Général. L'entretien a été chaleureux et suivi d'effets : Par sa lettre du 13 juillet 2007, Monsieur le Secrétaire Général nous faisait part de ses actions :

- 1) S'agissant **des vols de bois** si fréquents et impunis, il a appelé l'attention de la sous-préfète de Brignoles, de M. le Procureur de la République, du Maire de Méounes, du Commandant du Groupement de la Gendarmerie du Var et du DDAF...à nous maintenant d'être attentifs aux résultats d'une telle mobilisation.
- 2) S'agissant des **PIDAF** : Il a fait part aux services compétents des souhaits des propriétaires forestiers d'associer leur syndicat (et eux-mêmes en premier) à l'élaboration des PIDAF : Certains parmi vous ont découvert leurs parcelles forestières balafrees d'une vaste piste ouverte au bulldozer, sans avoir été consultés ! Scandaleux et inacceptable...une procédure en dédommagement reste leur seul recours !
- 3) Concernant les difficultés d'application de **l'arrêté préfectoral relatif au débroussaillage** et à l'emploi du feu il a transmis notre proposition de refonte pour le

- 4) rendre plus réaliste et applicable (celui des Bouches du Rhône pose moins de problèmes)
- 5) S'agissant du cas de notre adhérent de Carnoules, qui s'est vu infliger un **PV par la DDE** pour avoir rafraîchi quelques drailles et carraires dans sa forêt, classée **EBC**, le Secrétaire Général n'a pas pris position sur le fond (ce n'est pas à lui de le faire !) mais le message est passé ! Il avait par ailleurs une copie de notre lettre au DDE. Dans cette lettre nous avons fait la démonstration que la décision de punir quelqu'un dont le seul souci est de protéger sa colline en entretenant les moyens d'accès aux zones très embroussaillées (épargnées par les incendies de 1990 et 1994) était grave !

Affaire à suivre ...pour le moment nous avons fait un recours gracieux auprès de la DDE, un recours contentieux aurait l'avantage de donner une plus grande notoriété à ce problème récurrent « que peut-on faire dans les EBC »

NB : Si vous possédez un **Plan Simple de Gestion** (PSG) agréé par le CRPF et les DDAF les dispositions qu'il comporte ne sont pas remises en question par un classement en EBC. Il en est de même si vous avez souscrit un Règlement Technique de Gestion auprès de notre coopérative Provence Forêt. Renseignements au : 04.42.90.73.37

Par Michel DARD

Par le Syndicat vous pouvez profiter des tarifs intéressants pour s'abonner à la revue « Forêts de France » (vous trouverez une offre spéciale en annexe) ou se procurer des panneaux à mettre en forêt, des autocollants Forêt Privée (disponibilité dépend du nombre commandé), des casquettes brodées, des écussons brodés à coudre... Renseignez vous auprès de Sandra au Secrétariat Le Luc au numéro : 04.94.50.09.70

Panneaux « vous êtes en forêt privée »

Au prix de 10 Euros TTC pièce



PVC 5mm, format 30 x 50 cm, à mettre en extérieur le long des sentiers.
Texte : « Vous êtes en forêt privée, Nous aimons tous la forêt. Respectons-la ! ».
Pictogrammes : défense de jeter des ordures, de faire du feu, de circuler en moto et de sortir des chemins.

Le Coin des Petites Annonces

AVENDRE :

Tractopelle :

4 RM en état de marche.

Contacteur M Vuylsteek

Tél. : 04.94.80.73.31

*_**

Journées techniques du CRPF

Tout au long de l'année, les techniciens CRPF organisent des **journées techniques** pour informer, « enseigner » et rencontrer les propriétaires forestiers. Ces journées sont très utiles pour mieux gérer sa forêt et s'instruire sur des sujets qui vous concernent directement. Santé des forêts, sylvopastoralisme, bois de chauffage, trufficulture...

Pelle hydraulique à chenille :

18 tonnes en état de marche.

Contacteur M Vuylsteek

Tél. : 04.94.80.73.31

*_**

Le prochain rendez-vous aura lieu le **jeudi 25 octobre à Lorgues** au sujet du chauffage au bois; au programme : le matin : une réunion, démonstration de broyage et la fabrication de plaquettes, suivi d'un déjeuner chez un propriétaire forestier et dans l'après-midi, visite d'une chaufferie aux plaquettes dans un domaine viticole.

Renseignements et inscriptions pour le déjeuner: M Boyac Tél. :04.94.50.11.50

Les adresses utiles :

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) PACA : Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 LE LUC Tél.: 04.94.50.11.50 Fax: 04.94.50.11.52

Les administrateurs CRPF du Var sont : M. Dard, B. Lieutier et Ch. Weibel

Coopérative Provence Forêt : Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 LE LUC Tél.: 04.94.50.11.55/56

Les administrateurs du Var de la coopérative sont : M Franco et M Labat

ASL Subéraie Varoise : Le Grand Sud BP 82 83312 COGOLIN cedex Tél. 04.94.54.59.36

Pour les internautes :

Site Forêt Privée national : <http://www.foretprivéefrançaise.com>

Tourisme : <http://www.forestour-paca.org>

Certification : <http://www.pefc.org>

Info régional : <http://www.ofme.org/foret-privée/>

Info environnement : <http://www.environnement.gouv.fr>



Syndicat des Propriétaires Forestiers

Maison de la Forêt

Quartier des Lauves

83340 LE LUC EN PROVENCE

Tél. : 04.94.50.09.70

Fax : 04.94.50.09.71

E-mail : spfsvar@aol.com

Jours de permanences : mardi et vendredi de 09h00 à 12h00

(Re)découvrez

Forêts de France

Offre spéciale réservée aux nouveaux adhérents du syndicat

➤ **3 mois gratuits sans engagement**

Vous venez d'adhérer au syndicat des propriétaires forestiers. Pour vous souhaiter la bienvenue, nous vous proposons de découvrir gratuitement Forêts de France pendant trois mois.

Forêts de France est la revue de votre Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs. C'est la seule revue qui donne chaque mois aux propriétaires les clés économiques, techniques et juridiques pour réussir la conduite de leur forêt.

Retrouvez chaque mois dans Forêts de France :

- le tableau du **cours des bois sur pied**,
- des informations locales, les réunions et formations qui vont avoir lieu **près de chez vous**
- **des analyses et des brèves économiques** pour vous faire une idée claire du marché des bois et trouver des idées de valorisation de votre patrimoine,
- trois **fiches techniques à conserver**, portant sur la sylviculture, les essences, le matériel utilisé en forêt ou la santé,
- des conseils plus nombreux en **droit et fiscalité**, des questions réponses juridiques, les erreurs à ne pas faire, le point sur les réglementations nouvelles,
- des articles pour **se détendre et découvrir** la forêt et le bois autrement,
- et bien sûr tous les **services pratiques** : l'agenda, les livres, les petites annonces, etc.

Bulletin à retourner pour bénéficier de l'offre exclusivement réservée aux nouveaux adhérents du syndicat *

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Adresse de livraison :

CP : Ville : Pays :

Syndicat des propriétaires forestiers de : Tél :

- Oui, je souhaite recevoir la revue Forêts de France pendant 3 mois gratuitement, et sans aucun engagement de ma part.**
- Je préfère m'abonner dès aujourd'hui, en profitant du tarif 'adhérent de syndicat'. Je joins un chèque de 48 € au lieu de 50 €, à l'ordre de Forêts de France.
Je recevrai la revue gratuitement pendant trois mois puis pendant un an.**

Je retourne ce bulletin dûment rempli à :

Service des abonnements de Forêts de France – 22 rue René Boulanger 75010 Paris

* Offre valable une seule fois par personne.

Dépenses & revenus 2006 face à 2005

		2005	2006	écart
	Cotisations adhérents	27.413,75	26 165,43	- 1 248,32
	Panneaux	80		
	Vente d'actif (écran)		100	
Revenus		27 493,75	26 265,43	-1 228,32
Fonctiont Général	Conseil d'Administration	165	676,33	511,33
	Frais de compte		37,60	37,60
	Maison de la Foret	1 477,97	1 487,54	9,57
	Télécommunications	860,22	1 080,24	220,02
	Ss/total Ft Gal	2 503,19	3 281,71	778,52
Prestations	Assurances & Adhésions	2 187,88	2 240,21	52,33
	Circulaires Adhérents	2 365,97	3 044,16	678,19
	Événementiel, Rel.Publ., AG	2 574,91	4 156,01	1 581,10
	Fourniture de Doc.	143,62	219,50	75,88
	Participations extérieures	278,02	170,78	-107,24
	Permanence SVP	2 076,00	1 956,00	-120
	Ss/total Prest.	9 626,40	11 786,66	2 160,26
Soutien de Production	Ordinateur & fournitures	2 250,12	2 044,71	-205,41
	Secrétariat	2 035	1 847,12	-187,88
	Ss/total soutien de Prod	4 285,12	3 891,83	-393,29
Dépenses		16 414 ,71	18 960,20	2 545,49
Revenus moins dépenses		11 079,04	7 305,23	-3 773,81

Les soldes des comptes 2006 en regard de ceux de 2005

Écart

Au 1/1/2005 11.426,07 €
 Au 1/1/2006 22.505,11 € + 11.079,04 €
 Au 1/1/2007 29.914,02 € + 7.305,23 €

Les comptes 2006 ont été soumis à l'Assemblée et approuvés à l'unanimité.